

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

Envoyé en préfecture le 03/09/2025

Reçu en préfecture le 03/09/2025

Publié le 03/09/2025

ID : 040-254002165-20250707-MOL_DEL3_070725-DE



N° 3

Objet : Décision modificative budgétaire n°1 – budget annexe « Gestion du golf »

Le 7 juillet 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Club House du golf de Moliets-et-Maâ, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Muriel LAGORCE
- Mme Olivier MARTINEZ
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Benoît DARETS
- M. Francis BETBEDER

Avaient donné procuration :

- M. Louis GALDOS à M. Pierre FROUSTEY
- Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL à M. Benoît DARETS

Etaient excusés :

- Mme Eva BELIN
- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet
- M. Frédéric DASSIE, Directeur de la SATEL
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - Mme Emma ORY, Chargée de mission du développement de l'attractivité touristique
 - M. Nicolas BRUNIER et Mme Stéphanie LASSIS, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations n° 7 du 17 décembre 2024 et n° 13 du 14 avril 2025 du comité syndical approuvant les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget de l'exercice 2025 telle que figurant dans le tableau ci-après :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales 204412 - Subv bâtiments installations 2111 - Terrains	+ 0,20	+ 0,20

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L _____

Xavier FORTINON